



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2025_0435

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux dans les locaux d'hébergement des mineurs non accompagnés - rue Guillaudot à Rennes - Avenants aux marchés de travaux

Le 7 juillet 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental du 10 juillet 2023, 4 décembre 2023 et 11 mars 2024 ;

Exposé :

Les travaux de sécurité incendie, de mise en conformité électrique, d'amélioration énergétique et de modernisation des locaux dans l'ancienne caserne de gendarmerie, rue du général Guillaudot à Rennes (bâtiments 2, 3, 4 et 5), établissement recevant du public et servant de centre d'hébergement de jeunes mineurs non accompagnés encadrés par l'association COALLIA, sont en cours de réalisation.

Concernant le marché 20230448, lot n° 6 - Maçonnerie - avec l'entreprise SPIE Batignolles Grand Ouest, deux avenants ont déjà été conclus :

- le 1^{er} avenant portait sur des travaux complémentaires concernant l'élargissement des tranchées dans la cour extérieure avec la mise en place des fourreaux supplémentaires ;

- le 2^e avenant concernait l'enlèvement de dalles et de carottages "en sous-section 4" dans le sol amianté.

Pour les passages de gaines du plombier, des travaux de carottages supplémentaires sont nécessaires suivant les besoins du lot Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air pour 6 480 euros HT.

Il convient donc de passer un avenant n° 3 au marché 20230448, lot n° 6, dont l'augmentation représente 19,80 %. S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 24 juin 2025, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 3 au lot 6 - Maçonnerie - dont le marché subséquent n° 20230448 a été notifié le 6 septembre 2023 auprès de la société SPIE Batignolles Grand Ouest à Rennes pour un montant de 32 730,60 euros hors taxes.

Le montant de cet avenant s'élève à 6 480 euros HT, soit 7 776 euros TTC.

Concernant le marché 20230447, lot n° 4 - Electricité - avec l'entreprise GTIE Rennes, un avenant a déjà été conclu. Il portait sur des travaux complémentaires de sécurité incendie et courant fort concernant la modification de l'abonnement ENEDIS dans les bâtiments 2, 3 et 4. Il s'agit de la fourniture et pose de raccords : déclencheurs, détecteurs, feux à éclats, diffuseurs, câbles, détecteurs optiques, chemins de câbles, moulures et goulottes, alimentation éclairage et prise de courant, migration en lien avec ENEDIS, pour un montant de 33 441,74 euros HT dont l'augmentation représente 9,96 %.

Suite à l'avis du Contrôleur technique en cours de chantier, concernant les travaux de la société ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, et du fait de la prolongation de la durée du chantier, des travaux complémentaires sont à réaliser :

- contrôle électrique des bâtiments avec le bureau de contrôle technique (formulaire de déclaration de réalisation des travaux électriques demandé par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité) pour 1 639,98 euros HT ;

- raccordement de 2 logements des bâtiments 3, 4 et du garage, avec l'alimentation de 2 anciens appartements comprenant l'alimentation de 2 anciens tableaux divisionnaires électriques d'appartement, la dépose et repose des équipements sur les plafonds des couloirs et modification des goulottes dans les appartements, la dépose de l'ancien câblage du garage pour 6 349,36 euros HT ;

- interventions d'ENEDIS pour assurer une continuité de service suivant le planning pendant les sept jours de bascule pour 4 660,32 euros HT ;

- le décalage de planning dû à des contraintes rencontrées en cours de chantier et non lié à l'entreprise GTIE Rennes (punaises de lit, contraintes liées aux occupants, autres corps d'état, intervention du lot Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air, en décalé, travaux ENEDIS) pour 13 600 euros HT.

Ces travaux complémentaires s'avèrent nécessaires au marché 20230447, lot n° 4, et il convient de passer un avenant n° 2 dont l'augmentation représente 7,81 %. Cumulé avec l'avenant n° 1 de + 9,96 %, il s'agit d'une augmentation de 17,77 % : l'autorisation de la Commission permanente est requise.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 24 juin 2025, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 2 au lot 4 - Electricité- dont le marché subséquent n° 20230447 a été notifié le 6 septembre 2023 auprès de la société GTIE à Rennes pour un montant de 26 249,66 euros HT.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 26 249,66 euros HT, soit 31 499,59 euros TTC.

Pour l'avenant n° 3 du marché 20230448 et l'avenant n° 2 du marché 20230447, les crédits seront inscrits en décision modificative du budget, sous réserve du vote sur l'enveloppe 2020-BATII006 et sur l'imputation 23-4213-2313.18 - P33A7 - affectation 2022-27336.502.

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 au marché 20230448 à passer avec l'entreprise SPIE Batignolles Grand Ouest pour un montant de 6 480 euros HT, soit 7 776 euros TTC, joint en annexe ;

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché 20230447 à passer avec l'entreprise GTIE Rennes pour un montant de 26 249,66 euros HT, soit 31 499,59 euros TTC, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au marché 20230448 et l'avenant n° 2 au marché 20230447.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
8 juillet 2025
ID: CP_2025_0435

Pour extrait conforme